

ASTI permanences juillet-août 2024

Juillet :

Accueil juridique : tous les lundis matin sauf le 15 juillet.

Permanence juridique téléphonique : tous les mardi après-midi

Permanences courrier : les matins du mardi, mercredi et vendredi.

Les permanences du lundi soir et du jeudi matin sont supprimées.

Enregistrement du courrier : lundi après-midi, mercredi après-midi, vendredi après-midi

Aide alimentaire : comme d'habitude

Pas de permanence protection sociale.

Nouvelles domiciliations : seulement mardi après- midi avec 3 personnes.

Août :

Dernière permanence juridique le 5 août. Reprise lundi 2 septembre.

Pas de permanence protection sociale en août.

Gestion et distribution du courrier, domiciliations, aide alimentaire : **le mardi et le vendredi de 10h à 12h avec 4 bénévoles.**

Si besoin, on peut contacter un administrateur.rice Domifa pour valider une domiciliation ou un renouvellement.

Enregistrement du courrier : lundi et jeudi après-midi

Il faut un bénévole avec une clé dès 9h.

Penser à sortir les poubelles grises le mardi et le vendredi, la jaune le mercredi.

Congés d'Elise : du 12 au 19 juillet et du 12 août au 23 août.

Congés de Guennët : 15 juillet, du 5 au 7 août, du 12 au 14 août

Reprise du fonctionnement habituel : lundi 2 septembre.